

« Il n'y a pas de violence contre les enfants qui soit justifiable ; toute forme de violence contre les enfants peut être évitée »

Voici le message clé de l'Etude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Le but de l'étude était de dresser un rapport sur l'ampleur de la violence contre les enfants dans cinq contextes : le foyer et la famille, l'école, les systèmes de protection et de justice, le lieu de travail et la communauté, ainsi que de faire des recommandations afin de lutter contre cette pratique au sein de chaque contexte.

Le but de la Conférence - Mettre fin à la violence dans les systèmes de justice pour mineurs: des mots à l'action - est d'aborder les recommandations de l'étude pour mettre fin à la violence contre les enfants dans les institutions - et plus spécifiquement dans les systèmes de justice pour mineurs. Bien que l'étude conclut que la violence prévaut au sein des cinq contextes sociaux, la violence vécue par les enfants dans les systèmes de protection et de justice pose des défis particuliers car elle reste cachée et touche certains des groupes d'enfants les plus défavorisés de la société.

Dans de trop nombreux pays, les enfants dans les institutions (orphelinats, prisons, centres de détention pour mineurs, maisons d'hébergement) sont souvent soumis à des violences de la part du personnel et d'autres fonctionnaires responsables de leur bien-être, ainsi que de la part d'autres prisonniers dans les commissariats de police et les centres de détention par exemple. Cette violence peut s'exprimer par l'isolement, la torture, les coups, le harcèlement, les viols et l'humiliation. Par ailleurs, la stigmatisation négative de ces enfants suscite l'apathie de l'opinion publique quant aux violations de leurs droits, ce qui entraîne l'impunité ainsi que le silence de la population face à ce problème.

Bien que l'étude ait été cruciale pour attirer l'attention sur ces questions et proposer des recommandations, il existe toujours un besoin urgent de réponses et d'actions de suivi. Les objectifs de la conférence sont donc de sensibiliser l'opinion publique, partager les meilleures pratiques et renforcer les capacités des ONG à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils agissent.

Cette conférence est structurée en sessions plénières suivies par des ateliers thématiques et une formation pratique pour mobiliser la société civile afin que les efforts pour mettre fin à la violence contre les enfants soient caractérisés par plus d'action et moins de mots.

www.dci-conference.org

**Mettre fin à la Violence dans
les Systèmes de Justice pour
Mineurs:**



des Mots à l'Action

**Conférence internationale
formation
Bruxelles, 1-3 octobre 2008**

1ère journée: Mercredi 1er octobre 2008

Comprendre les causes et les formes de la violence envers les enfants dans les systèmes de justice pour mineurs

08.30 - 9.30 Inscription

9.30 - 10.10 Cérémonie d'ouverture

Virginia Murillo Herrera, Présidente de la conférence, VP de la Région d'Amérique DEI

Nouveau président de Défense des enfants - International

M. Benoît Van Keirsbilck, Directeur DEI-Belgique, Hôte

M. Yves Willemot, Directeur, UNICEF Belgique

10.10 - 12:45 1ère séance plénière : La violence envers les enfants dans les systèmes de justice pour mineurs : causes et tendances actuelles

M. Paulo Sérgio Pinheiro, Expert Indépendant de l'Etude des Nations Unies sur la Violence : "Les principales causes de la violence à l'encontre des enfants dans les systèmes de justice pour mineurs et recommandations de l'Etude"

M. Thierry Moreau, Professeur à l'Université de Louvain (U.C.L.), avocat et co-directeur du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant : "Tendances actuelles en matière de justice pour mineurs : au coeur d'un paradoxe"

Mme Frances Crook, Howard League for Penal Reform : "Les violences institutionnelles que subissent les enfants dans la système de justice pour mineurs"

14:15 - 16:00 2ème séance plénière : Les formes de violence envers les enfants dans les systèmes de justice pour mineurs : contextes régionaux

En Amérique latine, Asie, Afrique et Europe

Présentation du jury des enfants du Tribunal d'Opinion de Belgique

Discussion entre le jury et Paulo Pinheiro

16:30 - 18:00 Ateliers régionaux

**Inscriptions et informations complémentaires :
www.dci-conference.org**

2ème Journée: Jeudi 2 octobre 2008

"Des Constats aux Solutions "

09.00 - 10.30 3ème séance plénière : Mécanismes internationaux de monitoring

Intervenant à confirmer : Activités de suivi de l'étude des NU sur la violence contre les enfants.

M. Marc Neve, Comité anti-torture du Conseil de l'Europe : "de l'efficacité de contrôles destinés à prévenir la violence - à propos du Comité européen pour la prévention de la torture"

Mme Margaret Wachenfeld, UNICEF : "Les indicateurs de la justice pour mineurs"

11.00 - 12.30 Ateliers de travail

1er atelier : Le monitoring préventif des centres de détention pour mineurs (Auro Fraser, Association pour la prévention de la Torture)

2ème atelier : Plaintes urgentes et dispositifs de contestation individuelle (Cécile Trochu Grasso, OMCT)

3ème atelier : Directives des Nations Unies sur les enfants victimes et les enfants témoins (Najda Pollaert, IBCR)

4ème atelier : La recherche dans le domaine de la justice des mineurs (Isabelle Ravier, INCC, CIDE, UCL)

14.00 - 15.30 4ème séance plénière : Lutter contre la violence faite aux enfants dans les systèmes de justice juvénile

M. André Dunant, Association Internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille : "Alternatives à la détention: la perspective d'un juge"

George Abu Al-Zulof, DEI-Palestine : "La lutte contre les violences institutionnelles dans les systèmes de justice pour mineurs : l'expérience de la Palestine "

Sharon Detrick, DEI-Pays-Bas : "Leçons de la campagne de DEI "No Kids Behind Bars" ("Aucun enfant derrière les barreaux ")

16.00 - 17.30 Ateliers de travail

1er atelier : Assistance juridique pour mineurs en conflit avec la loi

2ème atelier : Lobby et soutien à l'échelle nationale sur la justice pour mineurs (Abdul Kemokai, DEI-Sierra Leone)

3ème atelier : "Les meilleures alternatives à l'incarcération", Représentant du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs

17.30 - 18.00 Clôture

3ème Journée: Vendredi 3 octobre 2008

Ateliers de formation

Plaidoyer et lobby: renforcer le pouvoir d'action des ONG et de la société civile

Quatre ateliers simultanés auront lieu deux fois, une fois le matin, une fois l'après-midi

1er atelier :

Collaboration avec des enfants et adolescents à plaider contre la violence (Virginia Murillo Herrera, Vice-Présidente de DEI pour les Amériques)

2ème atelier :

Suivi de l'Observation Générale n°10 du Comité des Droits de l'Enfant sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs (Anna Volz, DCI International Secretariat)

3ème atelier :

Appels urgents et mécanismes de plaintes individuelles (Cécile Trochu-Grasso, OMCT; Benoit Van Keirsbilck, DCI)

4ème atelier :

Recherche et collecte de données sur la justice pour mineurs (Sharon Detrick et Maartje Berger DEI-Pays Bas)

Lieu :

Maison Notre Dame du Chant d'Oiseau
Centre de formation
Avenue des Franciscains 3a
1150 Bruxelles
Tél. 0032 (0)2 761 42 81
Fax. 0032 (0)2 770 11 38
<http://www.chant-oiseau.be>

Renseignements :

Madeleine Genot, Coordinatrice de la conférence
Défense des enfants - International Belgique
Rue Marché aux Poulets 30
Bruxelles 1000
Tel : (+32)2 209 61 62
Fax : (+32) 2 209 61 60
mail : conference@dci-is.org

Note : la formation est reconnue par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone pour 6 points